

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERE

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 087-218716603-20260225-202603-DE

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/03 EN DATE DU 25/02/2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 00

Votants : 11

Exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 25 février 2026, à 20h, à la mairie, selon la convocation en date du 20 février 2026, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. LEONARD. DUBARRY. BAYLE. GIROIR. BRUZAT.

Mrs LAVALADE. PETILLON. CARREAUD. DELOMENIE. LEVEQUE

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR ORANGE 2025

Vu l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.47 du code des postes et communications électroniques ;

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Considérant que les montants de référence destinés au calcul de la redevance citée en objet sont fixés pour **2025** en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), sont fixés comme suit :

	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m²)
	Souterrain	Aérien		
<u>Domaine public routier communal</u>	48.65€	64.87€	selon permission de voirie	32.44€
2025	10,909 km	18,032 km		0,40 m²
Total	530.72€	1 169.73€		12.98€

Le montant total de la redevance 2025 à percevoir s'établit à 1 713.43€.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;

Au registre sont les signatures ;

Le Maire,

Sylvie ACHARD

Le secrétaire de séance,

Sébastien DELEOMENIE

Affichée le 05/03/2026
Transmise le 05/03/2026